AR PREFECTURE
006-240600593-20180711-180714-DE
Reçu le 17/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Attribution du marché relatif à la réalisation, fourniture et mise en place de supports de signalisation des zones d'activités sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons

Décision n°18 07 14

L'an deux mille dix huit, le mercredi 11 juillet, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Monsieur Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingeard, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague et Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance

Le président indique qu'une consultation d'entreprises a été lancée en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à la « Réalisation, Fourniture et mise en place de supports de signalisation des zones d'activités sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons ».

Au terme de cette mise en concurrence, et après analyse des offres par la commission d'examen des offres réunie le 09 juillet 2018, le président proposera d'attribuer le marché à l'entreprise SICOM.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré, décide :

Vu les résultats de la consultation d'entreprises pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire relatif à la « Réalisation, Fourniture et mise en place de supports de signalisation des zones d'activités sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons »,

-De retenir l'entreprise SICOM pour un total de 18 339,90 € HT.

-D'autoriser le président à signer le marché avec l'entreprise

La prise d'effet sera à la date de notification du marché.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0